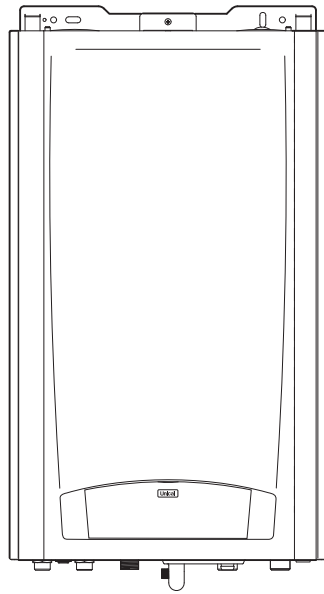


Unical®



UniKe



R 18 - C 18
R 24 - C 24
C 35



NOTICE TECHNIQUE D'UTILISATION



1 - SYMBOLES UTILISES DANS LA PRESENTE NOTICE

Lors de la lecture de cette notice, une attention particulière doit être donnée aux paragraphes précédés par les symboles suivants :



DANGER !
Situation dangereuse pour l'utilisateur.



ATTENTION !
Situation potentiellement dangereuse pour le produit et l'environnement.



NOTE !
Avertissements pour l'utilisateur.

2 - UTILISATION CONFORME DE L'APPAREIL



La chaudière **Unike** a été construite sur la base du niveau actuel de la technique et des règles de sécurité connues, conformément aux normes en vigueur.

Toutefois, à la suite d'une utilisation impropre, des risques pour la santé de l'utilisateur ou d'autres personnes de son entourage et des dommages à l'appareil ou à d'autres objets, pourraient se produire.

L'appareil est prévu pour fonctionner dans des installations de chauffage à circulation d'eau chaude et toute autre utilisation de ce dernier est considérée comme impropre.

Pour tout dommage résultant d'une utilisation non conforme de l'appareil, UNICAL se dégage de toute responsabilité et dans ce cas, le risque encouru reste complètement à la charge de l'utilisateur.

Pour une utilisation correcte de l'appareil, lire attentivement les instructions et avertissements indiqués dans la présente notice technique.

3 - TRAITEMENT DE L'EAU D'ALIMENTATION



- La dureté de l'eau d'alimentation conditionne la fréquence de détartrage de l'échangeur de chaleur du système de production d'eau chaude sanitaire.
- Dans le cas d'utilisation d'une eau d'alimentation caractérisée par une dureté supérieure à 15°F, on suggère l'utilisation d'un adoucisseur adapté.
- Afin de limiter les phénomènes d'incrustations de calcaire, on conseille de régler la température de consigne de l'eau chaude sanitaire sur une valeur très proche de celle effective d'utilisation.
- Il est conseillé de vérifier l'état d'entartrage de l'échangeur du système de production d'eau chaude sanitaire dès la fin de la première année d'utilisation de ce dernier et ensuite, sur la base de l'incrustation observée, la période entre deux vérifications périodiques peut être étendue à deux ans.

4 - INFORMATIONS A FOURNIR A L'UTILISATEUR



L'utilisateur doit être obligatoirement informé concernant l'utilisation et le fonctionnement de sa chaudière et en particulier :

- Fournir obligatoirement à l'utilisateur la présente notice, ainsi que les autres documents relatifs à l'appareil et qui se trouvent dans une enveloppe située à l'intérieur du carton d'emballage de ce dernier. L'utilisateur doit conserver cette documentation dans un endroit accessible, pour pouvoir la consulter ultérieurement.
- Informer l'utilisateur sur l'importance des ouvertures d'aération du local d'installation d'un appareil fonctionnant au gaz et du système d'évacuation des fumées (pas d'obstructions ou de modifications de ces derniers).
- Informer l'utilisateur concernant le contrôle régulier de la pression de l'eau dans la chaudière et les opérations à effectuer pour rétablir une pression correcte si nécessaire, dans l'installation de chauffage.
- Renseigner l'utilisateur concernant le réglage correct des températures de consigne de la chaudière, le réglage des robinets thermostatiques des radiateurs éventuels et cela, dans

l'optique d'économies d'énergie substantielles sur son habitation.

- Rappeler à l'utilisateur qu'il est impératif d'effectuer un entretien régulier de sa chaudière au gaz (une fois par an en principe) et de faire réaliser une analyse de la combustion avec un contrôle du rendement de cette dernière tous les deux ans environ.
- Si l'appareil devait être vendu ou transféré à un autre utilisateur, s'assurer toujours que la présente notice technique accompagne ce dernier et qu'elle puisse être consultée par le nouveau propriétaire et/ou installateur.

Dans le cas de dommages sur des personnes, animaux ou objets, résultant du non respect des instructions contenues dans la présente notice technique, le fabricant ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

5 - AVERTISSEMENT POUR LA SECURITE



ATTENTION !

L'installation, le réglage et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par des personnes professionnellement qualifiées, en conformité avec les normes et dispositions en vigueur. Une erreur d'installation peut provoquer des dommages sur des personnes, animaux ou objets, pour lesquels le fabricant ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable.



DANGER !

Les travaux d'entretien ou les réparations éventuelles de la chaudière, doivent être effectués par des personnes professionnellement qualifiées et autorisées par UNICAL. On recommande toujours de faire suivre la chaudière dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel et cela, dès la première année d'utilisation.

Un entretien insuffisant ou irrégulier peut compromettre la sécurité opérationnelle de l'appareil et provoquer des dommages sur des personnes, animaux ou objets, pour lesquels le fabricant ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable.



ATTENTION !

Modifications d'éléments raccordés à l'appareil :

Ne pas effectuer de modifications sur les éléments suivants :

- la chaudière ;
- les lignes d'alimentation en gaz, air comburant, eau et courant électrique ;
- le conduit d'évacuation des fumées ;
- la soupape de sécurité et sa tuyauterie de décharge vers l'égout ;
- les éléments constructifs qui peuvent influencer sur la sécurité opérationnelle de l'appareil.



DANGER !

Odeur de gaz :

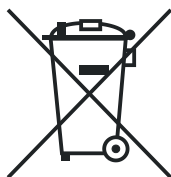
Dans le cas où l'on détecte une odeur de gaz, suivre les indications de sécurité suivantes :

- ne pas actionner d'interrupteur électrique ;
- ne pas fumer ;
- ne pas utiliser de téléphone dans l'habitation ;
- fermer le robinet de barrage sur l'alimentation en gaz ;
- aérer en grand la pièce dans laquelle la fuite de gaz a été détectée ;
- informer immédiatement la société de distribution du gaz ou une société spécialisée dans l'installation et l'entretien d'appareils fonctionnant au gaz.



DANGER !

Substances explosives ou facilement inflammables. Ne pas utiliser ou entreposer de matériaux explosifs ou facilement inflammables (par exemple : essence, vernis, papiers, etc.) dans le local où la chaudière se trouve installée.



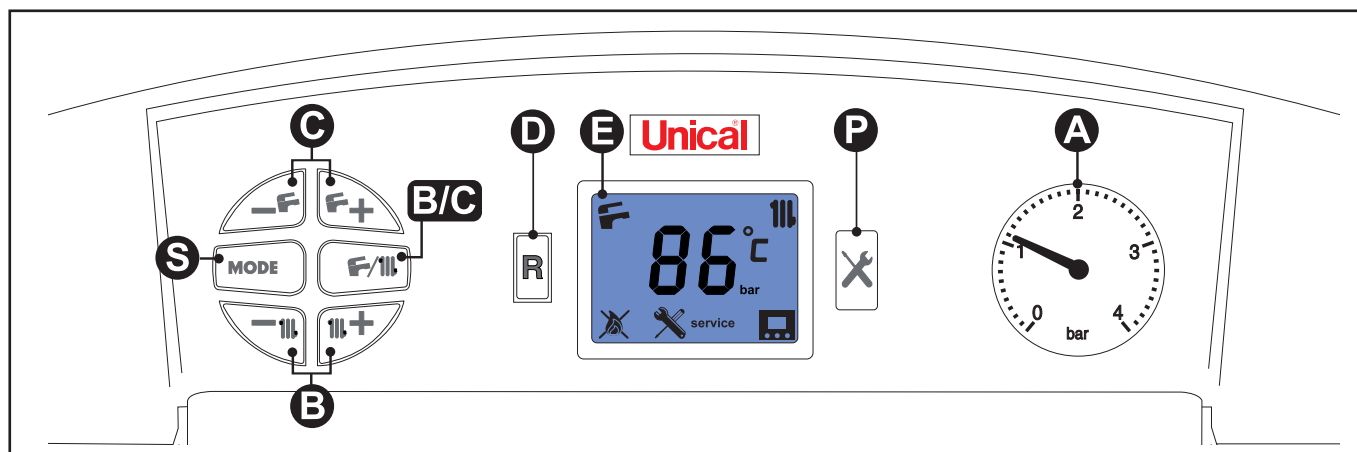
Dispositions à prendre pour un traitement adapté des éventuels déchets :

A la fin de son cycle de vie, l'éventuel démantèlement de l'appareil devra impérativement être réalisé en conformité avec les réglementations locales et nationales en vigueur, par une personne professionnellement qualifiée.

Pour cela, l'appareil devra être impérativement déposé dans un centre de tri sélectif des déchets. Le logo ci-contre, visible sur l'appareil, signifie que les composants électriques et électroniques de ce dernier ne doivent pas être mélangés avec les déchets ménagers ordinaires.

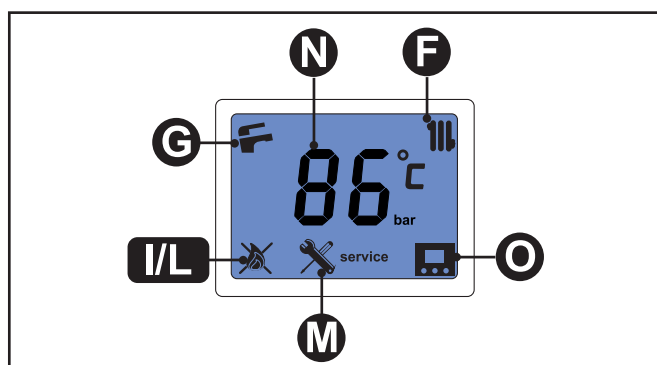
6 - INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION

6.1 - TABLEAU DE COMMANDE



LEGENDE

A	Manomètre
B	Réglage température chauffage locale (sollicité par le thermostat d'ambiance)
C	Réglage température eau chaude sanitaire
B/C	Touche fonctions : Stand-by / Chauffage seul / Été (ECS seule) / Hiver (ECS + chauffage)
E	Ecran d'affichage LCD
F	Fonction chauffage active
G	Fonction sanitaire active
I	Symbole de mise en sécurité du brûleur
L	Symbole brûleur en fonctionnement
M	Symbole de défaut
N	Indication température ou code d'erreur



O	Connexion commande à distance
P	Prise connecteur pour diagnostic ou Service
S	Touche accès aux menus: Info / Historique défauts / Paramètres

B/C - Touche Fonctions

	Stand-by (uniquement fonction antigel active)
	Chauffage uniquement (en hiver)
	Été (uniquement production d'eau chaude sanitaire)
	Hiver (production d'eau chaude sanitaire et réglage de la température de l'eau de départ chauffage)

B - Réglage température chauffage locale







	<p>En appuyant sur la touche B + ou B -, le symbole () clignote sur l'écran d'affichage E avec visualisation de la température de consigne réglée en chauffage. Appuyer sur la touche :</p> <p>B - pour diminuer B + pour augmenter</p> <p>La nouvelle valeur de consigne sera mémorisée dès que le symbole () sera fixe sur l'écran. Consigne de température chauffage réglable entre 30 et 85°C (réglage d'usine = 70°C).</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





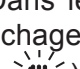



C - Réglage température eau chaude sanitaire

	<p>En appuyant sur la touche C + ou C -, le symbole () clignote sur l'écran d'affichage E avec visualisation de la température de consigne réglée en sanitaire. Appuyer sur la touche :</p> <p>C - pour diminuer C + pour augmenter</p> <p>La nouvelle valeur de consigne sera mémorisée dès que le symbole () sera fixe sur l'écran. Consigne de température sanitaire réglable entre 35 et 60°C (réglage d'usine = 45°C).</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L - Signalisation brûleur en fonctionnement

	<p>Ce symbole signale que le brûleur est en fonctionnement (modulation du brûleur). Il est visualisé sur l'écran toutes les fois que la chaudière reçoit une demande de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

F - Fonctionnement en chauffage	
	Ce symbole clignote dans le cas d'une demande de chauffage des locaux (*). Si dans le même temps il y a aussi une demande de production d'eau chaude sanitaire, il s'affiche fixement et clignote alors le symbole  clignote simultanément.
G - Fonctionnement en production d'eau chaude sanitaire	
	Ce symbole s'affiche fixement dans le cas d'une demande de production d'eau chaude sanitaire (*).
(*) les fonctions requises doivent être préalablement activées au moyen de la touche B/C	
I - Signalisation de mise en sécurité du brûleur	
	La fonction de ce symbole est de signaler l'intervention du dispositif de mise en sécurité du brûleur, due : - au manque de gaz ; - à une non présence de la flamme. Dans le premier cas, dans lequel on n'aura eu aucun allumage du brûleur, il suffira de vérifier que le robinet de barrage du gaz soit ouvert.
M - Signalisation d'un défaut	
  	Ce symbole s'affiche sur l'écran toutes les fois qu'une anomalie dans le fonctionnement est détectée ou que la chaudière est en panne permanente. Le code qui identifie la cause probable du défaut rencontré est visualisé à la place des degrés centigrades : - En mode fixe (en appuyant sur la touche de réarmement D) s'il appartient au groupe 1 (le brûleur retente alors un allumage). - En mode clignotant s'il appartient au groupe 2 (l'allumage est interdit).





D - Pousoir de réarmement manuel	
	En appuyant sur cette touche, il est possible de :
	- Remettre en marche la chaudière après que soit intervenu le dispositif de mise en sécurité du brûleur et que soit visualisé, sur l'écran d'affichage LCD ce symbole.
	- Visualiser le code d'erreur lorsque le fonctionnement de la chaudière a été bloqué et cela, à cause d'un défaut permanent qui a provoqué immédiatement la visualisation sur l'écran d'affichage de ce symbole.
Thermomètre	
	Dans le cas où, sur l'écran d'affichage, est visualisé le symbole  , la température indiquée est celle de l'eau de départ vers le circuit de chauffage.
	Dans le cas où, sur l'écran d'affichage, est visualisé le symbole  , la température indiquée est celle relative à l'eau destinée à l'usage sanitaire.
A - Manomètre	
	Au moyen du manomètre, il est possible de vérifier la pression de l'eau à l'intérieur du circuit de chauffage, dont la valeur, à froid, doit être d'environ 0,8/1 bar. Dans le cas où la pression lue est inférieure à 0,7 bar, il est nécessaire de rétablir celle-ci en agissant sur les vannes de remplissage prévues à cet effet au niveau de la plaque de raccordement de la chaudière.


6.2 - VERIFICATIONS AVANT LA PREMIERE MISE EN SERVICE




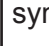
1	Vérifier que le robinet de barrage du gaz situé en amont de la chaudière, soit ouvert.
2	Vérifier que les vannes d'isolement éventuelles sur le départ et le retour de l'installation, soient ouvertes.
3	Vérifier que l'éventuelle vanne d'isolement située sur l'entrée d'eau froide sanitaire, soit ouverte.
4	Vérifier que la vidange des soupapes de sécurité ait été raccordée à l'égout au moyen d'un écoulement visible.




5	Vérifier que la chaudière soit alimentée électriquement et dans ce cas, l'écran d'affichage E sur le tableau de commande doit être éclairé.
6	Contrôler sur le manomètre A la valeur à froid de la pression de l'eau dans le circuit de chauffage: pour un fonctionnement optimal, l'indicateur doit être positionné entre 0,8 et 1 bar (la pompe se trouvant à l'arrêt). Dans le cas contraire, rétablir la pression correcte en agissant sur les vannes de remplissage situées au niveau de la plaque de raccordement de la chaudière.

6.3 - FONCTIONNEMENT


Production d'eau chaude sanitaire	
 	<p>Vérifier que sur l'écran E soit affiché le symbole (F), puis sélectionner le mode de fonctionnement au moyen de la touche B/C.</p>
<p>En réglant la température de l'eau chaude sanitaire sur une valeur relativement proche de celle d'utilisation, on limitera le mitigeage avec de l'eau froide, réalisant ainsi des économies d'énergies substantielles et une réduction sensible de la formation de calcaire.</p>	
	<p>Dès l'ouverture d'un robinet de puisage sur l'installation sanitaire, la chaudière délivre de l'eau chaude à la température désirée.</p> <p>Au cours du fonctionnement en mode production d'eau chaude sanitaire, sur l'écran d'affichage LCD est visualisée la température de l'eau sanitaire sortant de la chaudière et le symbole () clignote.</p>

Mise hors service complète	
	<p>Pour mettre complètement hors service la chaudière, couper la tension d'alimentation électrique au moyen de l'interrupteur général prévu à cet effet en amont de celle-ci.</p> <p>Dans le cas d'une mise hors service complète de la chaudière, le mode chauffage et le mode production d'eau chaude sanitaire seront désactivés, ainsi que la fonction antigel.</p> <p>Dans le cas de longues périodes de non utilisation, fermer le robinet de barrage du gaz et l'alimentation en eau froide.</p>

Mode chauffage	
 	<p>Vérifier que sur l'écran E soit affiché le symbole (III), puis sélectionner le mode de fonctionnement au moyen de la touche B/C.</p>
	<p>Au cours du fonctionnement en mode chauffage, sera visualisé sur l'écran la température de l'eau et le symbole () clignotera.</p>

Protection antigel uniquement	
 	<p>Vérifier que sur l'écran E soit affiché le symbole (- -), puis sélectionner le mode de fonctionnement au moyen de la touche B/C.</p>
	<p>Ce système de protection antigel est opérant <u>uniquement</u> si la chaudière est alimentée en <u>électricité</u> (écran d'affichage LCD éclairé) et si le robinet de barrage du gaz est <u>ouvert</u>.</p> <p>Dans le cas d'un manque de gaz ou d'électricité, le système de protection antigel décrit ci-dessus est rendu totalement inopérant.</p>

6.4 - ELIMINATION DES ANOMALIES

Dans la cas où la chaudière relève une anomalie de fonctionnement ou se trouve bloquée à cause d'un défaut permanent, sur l'écran d'affichage LCD du tableau de commande s'affiche le symbole fixe ().

R

En appuyant sur la touche de réarmement **D**, est visualisé en mode fixe (à la place des degrés centigrades) le code qui identifie la cause du défaut (cas du groupe 1)... ou bien ce même code est visualisé immédiatement, si le symbole de défaut clignote (pour visualiser la liste des "codes d'erreurs", voir le parag. 4.6 de la notice technique d'installation).

L'utilisateur peut intervenir directement pour rétablir le fonctionnement normal de la chaudière uniquement dans les cas suivants :


 **Pression d'eau insuffisante dans l'installation hydraulique.**

Elimination anomalie :

Rétablir la valeur correcte de la pression de l'eau au moyen des vannes de remplissage prévues à cet effet (pour un fonctionnement optimal, le manomètre doit indiquer une valeur de la pression, à froid, comprise entre 0,8 et 1 bar). Dès que la valeur minimale de la pression est atteinte (0,6 bar), le code d'erreur s'éteint automatiquement et le fonctionnement de la chaudière peut reprendre.



Dans le cas où il serait nécessaire de rajouter souvent de l'eau dans l'installation de chauffage, s'adresser immédiatement à une société de S.A.V. agréée par Unical.

 **Blocage allumage du brûleur.** Intervention du dispositif de mise en sécurité du brûleur due à :


- Manque de gaz (dans ce cas vérifier que le robinet de barrage situé en amont soit bien ouvert).
- Présence d'air dans la tuyauterie d'alimentation en gaz (dans le cas d'une nouvelle installation ou après un arrêt prolongé de la chaudière).

Elimination anomalie :

Vérifier que le robinet de barrage sur l'alimentation en gaz soit ouvert et que l'air ait été correctement purgé. Appuyer sur la touche de réarmement **D** pour faire démarrer à nouveau la chaudière.



Après 5 interventions du dispositif de mise en sécurité du brûleur, ne pas tenter de réarmer la chaudière de sa propre initiative et s'adresser immédiatement à un S.A.V. autorisé par Unical.

 **Intervention du thermostat de sécurité contre la surchauffe (à cause d'une présence d'air).**

Elimination anomalie : Purger l'air au niveau des radiateurs, puis rétablir la pression d'eau.

N.B. : pour tous les autres codes d'erreurs, l'utilisateur n'est pas autorisé à intervenir directement sur l'appareil et ne doit pas tenter de réarmer la chaudière de sa propre initiative. S'adresser immédiatement à une société de S.A.V. autorisée par Unical.

Mauvaise évacuation des fumées.



Dans le cas où l'on n'appuie pas sur la touche de réarmement **D**, passé un délai de 10 minutes, la chaudière tente à nouveau un cycle d'allumage. Ceci peut se produire dans le cas de conditions particulières de vent fort ; mais aussi dans le cas d'une obstruction partielle ou totale des conduits de ventouse d'aspiration/évacuation ou même encore de difficulté d'évacuation des condensats. Dans ces derniers cas, faire immédiatement appel à une société de S.A.V. autorisée par Unical.



La société **UNICAL** décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages causés à des personnes, animaux ou objets, consécutifs à des erreurs d'installation ou d'utilisation, à des modifications de l'appareil, au non respect des instructions fournies dans la présente notice technique ou des normes en vigueur concernant le type de matériel considéré.

Unical®



www.unical.fr

CE 00334788 - 1^{ère} édition 07/13

Unical® France S.A.

ZAC Le champ du Roy - 250 rue Hélène Boucher - CS 8703 - 69140 RILLIEUX LA PAPE CEDEX
Tél: +33 (0)4.72.26.81.07 - Fax : +33 (0)4.72.26.47.48 - email: sav@unical.fr

Unical décline toute responsabilité dans le cas d'inexactitudes, si elles sont dues à des erreurs de transcription et d'impression. Elle se réserve également le droit d'apporter à ses produits les modifications qu'elle jugera utiles ou nécessaires, sans en modifier les caractéristiques essentielles.